

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
DIVIDEND GROWTH SPLIT CORP.	25 juillet 2024	Ontario
GUANAJUATO SILVER COMPANY LTD.	25 juillet 2024	Colombie-Britannique
LOMBARD STREET CAPITAL CORP.	24 juillet 2024	Ontario
PORTEFEUILLE DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES LANGDON PORTEFEUILLE DE PETITES SOCIÉTÉS CANADIENNES LANGDON	24 juillet 2024	Ontario
SILVER MOUNTAIN RESOURCES INC.	30 juillet 2024	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE ACTIONS CANADIENNES TD	26 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE CANADIENNE À FAIBLE VOLATILITÉ TD		
CATÉGORIE CROISSANCE DE DIVIDENDES TD		
CATÉGORIE FONDS D'ACTIONS CANADIENNES TD		
CATÉGORIE MARCHÉS ÉMERGENTS TD		
CATÉGORIE PETITES SOCIÉTÉS CANADIENNES TD		
CATÉGORIE REVENU DE DIVIDENDES TD		
FONDS À FAIBLE VOLATILITÉ CANADIEN TD		
FONDS À RENDEMENT DIVERSIFIÉ CANADIEN TD		
FONDS ALTERNATIF DE GESTION DU RISQUE TD		
FONDS ALTERNATIF DE PRODUITS DE BASE LONG/COURT TD		
FONDS ALTERNATIF DE PRODUITS DE BASE TD		
FONDS CHINOIS REVENU ET CROISSANCE TD		
FONDS D'OBLIGATIONS FÉDÉRALES CANADIENNES À LONG TERME TD		
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES TD		
FONDS D'ACTIONS DE GRANDES SOCIÉTÉS CANADIENNES TD		
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES TD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ TD		
FONDS DE DIVIDENDES D'ACTIONS CANADIENNES DE PREMIER ORDRE TD		
FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS CANADIENNES TD		
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES TD		
FONDS DE REVENU MENSUEL DIVERSIFIÉ TD		
FONDS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES TD		
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS TD		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS TD		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES TD		
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES TD		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN TD		
FONDS INDICIEL CANADIEN TD		
FONDS INDICIEL D'OBLIGATIONS CANADIENNES TD		
FONDS INDICIEL ÉQUILIBRÉ TD		
FONDS INDICIEL MOYENNE DOW JONES DES INDUSTRIELLES TD		
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - CROISSANCE		
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - CROISSANCE AUDACIEUSE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - CROISSANCE ÉQUILIBRÉE		
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - ÉQUILIBRÉ		
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - REVENU CONSERVATEUR		
PORTEFEUILLE CONFORTABLE TD - REVENU ÉQUILIBRÉ		
CATÉGORIE CANADIENNE DIVIDENDES PLUS INVESCO	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE CANADIENNE INVESCO		
CATÉGORIE D' ACTIONS EUROPÉENNES BQÉ INVESCO		
CATÉGORIE D' ACTIONS INTERNATIONALES BQÉ INVESCO		
CATÉGORIE D' EXCELLENCE CANADIENNE BQÉ INVESCO		
CATEGORIE D' EXCELLENCE EQUILIBREE CANADIENNE INVESCO		
CATÉGORIE FNB INDICE CANADIEN FTSE RAFI INVESCO		
CATÉGORIE FNB INDICE DE DIVIDENDES CANADIENS INVESCO		
CATÉGORIE FRANCHISES AMÉRICAINES INVESCO		
CATÉGORIE MARCHÉS EN DÉVELOPPEMENT INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIÉ INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ INVESCO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE RENDEMENT DIVERSIFIÉ INVESCO		
FONDS ACTIF DE TITRES DE CRÉANCE MULTISECTORIELS INVESCO		
FONDS CANADIEN INVESCO		
FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES BQÉ INVESCO		
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES BQÉ INVESCO		
FONDS DE GESTION DE TRÉSORERIE EN DOLLARS CANADIENS		
FONDS D' EXCELLENCE CANADIENNE BQÉ INVESCO		
FONDS D' EXCELLENCE ÉQUILIBRÉ CANADIEN INVESCO		
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS INVESCO		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN INVESCO		
FONDS EN GESTION COMMUNE À RÉPARTITION DE RISQUE ÉQUILIBRÉE INVESCO		
FONDS FNB D' OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS ESG INVESCO		
FONDS FNB INDICE D' OBLIGATIONS ÉCHELONNÉES DE SOCIÉTÉS 1-5 ANS INVESCO		
FONDS FNB MONDIAUX+ FTSE RAFI INVESCO		
FONDS FRANCHISES AMÉRICAINES INVESCO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS MARCHÉS EN DÉVELOPPEMENT INVESCO		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ INVESCO		
PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIÉ INVESCO		
PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ INVESCO		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ INVESCO		
PORTEFEUILLE FNB PRUDENT INVESCO		
CATÉGORIE CONCENTRÉE D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALES TD	26 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE FONDS D'ACTIONNAIRES MONDIALES TD		
CATÉGORIE MONDIALE À FAIBLE VOLATILITÉ TD		
CATÉGORIE MONDIALE DE RÉINVESTISSEMENT DU CAPITAL TD (ANCIENNEMENT, CATÉGORIE CROISSANCE D'ACTIONNAIRES MONDIALES TD)		
FONDS ALPHA DISCIPLINÉ D'ACTIONNAIRES MONDIALES TD (MC)		
FONDS CONCENTRÉ D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALES TD		
FONDS CONCENTRÉ D'ACTIONNAIRES MONDIALES TD		
FONDS D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALES TD		
FONDS D'ACTIONNAIRES PRIVILÉGIÉES TD		
FONDS D'ACTIONNAIRES NORD-		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AMÉRICAINES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE TD		
FONDS DE RENDEMENT MONDIAL POUR ACTIONNAIRES TD		
FONDS DE REVENU FIXE TD		
FONDS DE REVENU MENSUEL TD		
FONDS DE REVENU MONDIAL TD		
FONDS DE SOCIÉTÉS MONDIALES TD		
FONDS D'OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT TD		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS TD		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES SANS RESTRICTION TD		
FONDS D'OBLIGATIONS NORD-AMÉRICAINES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE TD		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE PLUS TD		
FONDS INDICIEL DE CHEFS DE FILE MONDIAUX DES TECHNOLOGIES TD		
FONDS INDICIEL EUROPÉEN TD		
FONDS INDICIEL INTERNATIONAL TD		
FONDS INDICIEL NASDAQ TD		
FONDS MÉTAUX PRÉCIEUX TD		
FONDS MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ TD		
FONDS MONDIAL COMMUNICATIONS ET DIVERTISSEMENT TD		
FONDS MONDIAL DE RÉINVESTISSEMENT DU CAPITAL TD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(ANCIENNEMENT, FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS MONDIALES TD)		
FONDS MONDIAL DE REVENU MENSUEL TACTIQUE TD		
FONDS NEUTRE EN DEVISES INDICIEL INTERNATIONAL TD		
FONDS NORD-AMÉRICAIN DE DIVIDENDES TD		
FONDS NORD-AMÉRICAIN ÉQUILIBRÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE TD		
FONDS OPPORTUNITÉS MONDIALES TD - CONSERVATEUR		
FONDS OPPORTUNITÉS MONDIALES TD - ÉQUILIBRÉ		
FONDS RESSOURCES TD		
FONDS SCIENCES DE LA SANTÉ TD		
PORTEFEUILLE À REVENU FAVORABLE TD		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE RETRAITE TD		
CATÉGORIE D' ACTIONS PUR CANADA INVESCO	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE FNB INDICE COMPOSÉ S&P/TSX ESG INVESCO		
CATÉGORIE INTERNATIONALE DE CROISSANCE OPPENHEIMER INVESCO		
CATÉGORIE MONDIALE D' ACTIONS SÉLECT INVESCO		
CATÉGORIE MONDIALE DIVIDENDES INVESCO		
CATÉGORIE MONDIALE ÉQUILIBRÉE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
INVESCO		
CATÉGORIE OPPORTUNITÉS MONDIALES INVESCO		
CATÉGORIE PETITES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES MAIN STREET INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM INVESCO		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES SÉLECT INVESCO		
FONDS D' ACTIONS PUR CANADA INVESCO		
FONDS DE CROISSANCE DU REVENU INVESCO		
FONDS DE RENDEMENT STRATÉGIQUE INVESCO		
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE INVESCO		
FONDS DE REVENU D' ACTIONS MONDIALES AVANTAGE INVESCO		
FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ MONDIAL INVESCO		
FONDS DE SOCIÉTÉS MONDIALES INVESCO		
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES INVESCO		
FONDS ÉQUILIBRÉ SÉLECT INVESCO		
FONDS FNB AMÉRICAIN FTSE RAFI INVESCO		
FONDS FNB DE DIVIDENDES MONDIAUX ESG INVESCO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS FNB INDICE NASDAQ 100 INVESCO		
FONDS FNB INDICE S&P 500 ESG INVESCO		
FONDS FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ ESG INVESCO		
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESCO		
FONDS INTERNATIONAL DE CROISSANCE OPPENHEIMER INVESCO		
FONDS MONDIAL D' ACTIONS SÉLECT INVESCO		
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ INVESCO		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INVESCO		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM INVESCO		
PORTEFEUILLE FNB DE CROISSANCE INVESCO		
PORTEFEUILLE FNB REVENU MENSUEL INVESCO		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ALPHA INNOVATEURS MONDIAUX CI	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ AMÉRICAINNE SYNERGY CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CANADIENNE SYNERGY CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE ET REVENU DE DIVIDENDES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS CANADIENNES SÉLECT CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'ACTIONS MONDIALES SÉLECT CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE CROISSANCE ET DE REVENU CANADIEN CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE RÉPARTITION DE L'ACTIF CANADIEN CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DES MARCHÉS ÉMERGENTS CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉNERGIE MONDIALE CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉE MONDIALE CI		
CATEGORIE DE SOCIETE ÉQUILIBRÉES CANADIENNE CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE DE DIVIDENDES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE SYNERGY CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALES CROISSANCE ET REVENU CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ RESSOURCES MONDIALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VALEUR INTERNATIONALE CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VALEUR MONDIALE CI		
FONDS AMÉRICAIN SYNERGY CI		
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES SÉLECT CI		
FONDS D'ACTIONS MONDIALES SÉLECT CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'ACTION MONDIALES SÉLECTIONNÉES CI		
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU CANADIEN CI		
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU DE DIVIDENDES CI		
FONDS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF CANADIEN CI		
FONDS DE RESSOURCES MONDIALES CI		
FONDS DE VALEUR INTERNATIONAL CI		
FONDS DE VALEUR MONDIAL CI		
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS CI		
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN CI		
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CI		
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU CI		
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ AURIFÈRE CI	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE RENDEMENT DIVERSIFIÉ CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MARCHÉ MONÉTAIRE É.-U. CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS CANADIENNES CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS MONDIALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ REVENU ÉLEVÉ CI		
FONDS D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES CI		
FONDS DE RENDEMENT DIVERSIFIÉ CI		
FONDS DE REVENU AMÉRICAIN EN DOLLARS US CI		
FONDS DE REVENU CI		
FONDS DE REVENU ÉLEVÉ CI		
FONDS D'EPARGNE A INTERET ELEVÉ CI		
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME CI		
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ CI		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE AMÉLIORÉES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS CI		
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITE SUPERIEURE CI		
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CI		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
DE BASE AMÉLIORÉES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES NEUTRE EN DEVISES CI		
FONDS INDICE MSCI MONDA INCIDENCE ESG CI		
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE É.-U. CI		
FONDS MONDIAL D'ACTION ET DE REVENU CI		
MANDAT D'OBLIGATIONS À LONG TERME CANADIENNES CI		
MANDAT D'OBNLIGATION À COURT TERME CANADIENNES CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES CROISSANCE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES CROISSANCE ÉQUILIBRÉE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES DE REVENU CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES ÉQUILIBRÉE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES ÉQUILIBRÉE PRUDENTE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES PRUDENTE CI		
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNE DE DIVIDENDES CI	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CHEFS DE FILE MONDIAUX CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'ACTION AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'ACTION CANADIENNES PETITE/MOYENNE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CAPITALISATION CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS MONDIALES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES SÉLECTIONNÉES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS CANADIENNES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS MONDIALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS CANADIENS CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'OCCASIONS DE DIVIDENDES MONDIAUX CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MARCHÉ MONÉTAIRE CI		
CATEGORIE DE SOCIETE REVENU D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR BANQUES CANADIENNES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ SCIENCES DE LA SANTÉ MONDIALES CI		
FONDS AMÉRICAIN DE DIVIDENDES CI		
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES CI		
FONDS CHEFS DE FILE MONDIAUX CI		
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D' ACTIONS MONDIALES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES CI		
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES CI		
FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS EN DOLLARS US CI		
FONDS D' OCCASIONS DE DIVIDENDES MONDIAUX CI		
FONDS ENREGISTRÉ DE DIVIDENDS AMÉRICAINS CI		
FONDS INDICE DE CROISSANCE DE DIVIDENDES SUR TITRES MONDIAUX DE QUALITÉ CI		
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE CI		
FONDS OPTIONS D' ACHAT COUVERTES MULTISECTORIELLES CI		
FONDS OPTIONS D' ACHAT COUVERTES SUR OBLIGATIONS TOTALES AMÉRICAINES CI		
FONDS OPTIONS D' ACHAT COUVERTES SUR GEANTS DE L' ENERGIE CI		
FONDS OPTIONS D' ACHAT COUVERTES SUR GEANTS DE L' OR+ CI		
FONDS OPTIONS D' ACHAT COUVERTES SUR GEANTS DES TECHNOLOGIES CI		
FONDS PLACEMENTS CANADIENS CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS AMÉRICAINES SELECT CI	29 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS CANADIENNES SELECT CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS INTERNATIONALES SELECT CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION DU REVENU SELECT CI		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 100A		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 20R80A		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 30R70A		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 40R60A		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 50R50A		
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 80R20A		
CATEGORIE DESOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 60R40A		
CATGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 70R30A		
FONDS DE LANCEMENT SELECT CI		
MANDAT PRIVÉ ALPHA D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MANDAT PRIVÉ ALPHA D' ACTIONS MONDIALES CI		
MANDAT PRIVÉ CANADIEN DE DIVIDENDES CI		
MANDAT PRIVÉ CROISSANCE D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS MONDIALES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI		
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES CI		
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES CI		
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS CONCENTRÉES MONDIALES CI		
MANDAT PRIVÉ DE CRÉDIT DE QUALITÉ SUPÉRIEURE MONDIAL		
MANDAT PRIVÉE REVENU FIXE CANADIEN CI		
MANDAT PRIVÉ OBLIGATIONS D' ETAT AMÉLIORÉES MONDIALES CI		
PORTEFEUILLE FNB À REVENU MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ À REVENU ESG MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ À REVENU MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE ESG MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MOSAÏQUE CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ ESG MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ MOSAÏQUE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLESROISSANCE MAXIMALE CI		
CATÉGORIE FONDS À GESTION FISCALE D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY CATÉGORIE FONDS CIBLÉ D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL)	30 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE FONDS À GESTION FISCALE D'ACTION AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY CATÉGORIE FONDS CIBLÉ D'ACTION)		
CATÉGORIE FONDS D'ACTION AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D'ACTION OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE REVENU À COURT TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS À GESTION FISCALE D'ACTION AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY FONDS CIBLÉ D'ACTION AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL)		
FONDS À GESTION FISCALE D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY FONDS CIBLÉ D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL)		
FONDS D'OPPORTUNITÉS DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'ACTION AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'ACTION MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'ACTION OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE REVENU À COURT TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'INVESTISSEMENT D'OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE INVESTISSEMENTS RUSSELL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS INTERNATIONALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS MULTI-FACTEURS ÉQUILIBRÉ MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE D'ACTIFS RÉELS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS À REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL	30 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE FONDS À REVENU FIXE PLUS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D'ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D'ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE		
CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU		
CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE REVENU		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS À REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS À REVENU FIXE PLUS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D' ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES ESG INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE INVESTISSEMENTS RUSSELL (AUPARAVANT FONDS DE TITRES DE CRÉANCE MONDIAUX INVESTISSEMENTS RUSSELL)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'INVESTISSEMENT À REVENU FIXE CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'INVESTISSEMENT CANADIEN DE LIQUIDITÉS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
MULTI-ACTIFS ACTIONS INTERNATIONALES		
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE		
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU		
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE REVENU		
PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE GESTION TACTIQUE TD	26 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE MOYENNES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
CATÉGORIE PLACEMENT À COURT TERME TD		
CATÉGORIE REVENU MENSUEL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
TACTIQUE TD		
CATÉGORIE VALEUR DE GRANDES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
FONDS ALPHA DISCIPLINÉ D'ACTION AMÉRICAINES TD (MC) (ANCIENNEMENT, FONDS QUANTITATIF D'ACTION AMÉRICAINES TD)		
FONDS AMÉRICAIN À FAIBLE VOLATILITÉ TD		
FONDS AMÉRICAIN DE CROISSANCE DE DIVIDENDES TD		
FONDS AMÉRICAIN DE RÉINVESTISSEMENT DU CAPITAL TD (ANCIENNEMENT, FONDS DE VALEURS SÛRES AMÉRICAINES TD)		
FONDS AMÉRICAIN DE REVENU MENSUEL TD		
FONDS AMÉRICAIN DE REVENU MENSUEL TD - \$ CA		
FONDS CONCENTRE D'ACTION AMERICAINES TD		
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2025 TD		
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2026 TD		
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2027 TD		
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2025 TD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2026 TD		
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À ÉCHÉANCE CIBLE 2027 TD		
FONDS D'OBLIGATIONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN À LONG TERME TD		
FONDS D'ACTION AMÉRICAINES TD		
FONDS DE GESTION DU RISQUE TD		
FONDS DE GESTION TACTIQUE TD		
FONDS DE MOYENNES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
FONDS DE RENDEMENT AMÉRICAIN POUR ACTIONNAIRES TD		
FONDS DE REVENU MENSUEL TACTIQUE TD		
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME TD		
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
FONDS D'OBLIGATIONS ULTRA COURT TERME TD		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN TD		
FONDS INDICIEL AMÉRICAIN TD		
FONDS NEUTRE EN DEVICES CONCENTRE D'ACTION AMERICAINES TD		
FONDS NEUTRE EN DEVICES DE CROISSANCE DE MOYENNES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS NEUTRE EN DEVISES INDICIEL AMÉRICAIN TD		
FONDS SCIENCE ET TECHNOLOGIE TD		
FONDS VALEUR DE GRANDES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD		
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR DE RETRAITE TD		
PORTEFEUILLE DE RETRAITE EN DOLLARS AMÉRICAINS TD		
FIRM CAPITAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	29 juillet 2024	Ontario
FNB ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS FORSTRONG	30 juillet 2024	Colombie-Britannique
FNB ACTIONS MONDIALES EX- AMÉRIQUE DU NORD FORSTRONG		
FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG		
FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ FORSTRONG		
FNB MONDIAL REVENUS FORSTRONG		
FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE MONDIALE CI MUNRO	10 juillet 2024	Ontario
FONDS ALTERNATIF DE RENDEMENT AMÉLIORÉ CI MARRET		
FONDS ALTERNATIF DE TITRES DE CRÉDIT DE QUALITÉ SUPÉRIEURE CI		
FONDS ALTERNATIF D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ABSOLU CI MARRET		
FONDS ALTERNATIF D'OCCASIONS		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
DIVERSIFIÉES CI		
FONDS ALTERNATIF D'OCCASIONS NORD-AMÉRICAINES CI		
FONDS ALTERNATIF MULTISTRATÉGIE CI		
FONDS DE PRODUITS DE BASE GÉNÉRAUX CI AUSPICE		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE ACTIFS RÉELS MONDIAUX AGF	24 juillet 2024	Ontario
CATÉGORIE ACTIONS DE CROISSANCE CANADIENNES AGF		
CATÉGORIE ACTIONS EUROPÉENNES AGF		
CATÉGORIE ACTIONS MONDIALES AGF		
CATÉGORIE CROISSANCE AMÉRICAINNE AGF		
CATÉGORIE DIRECTION CHINE AGF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE MARCHÉS ÉMERGENTS AGF		
CATÉGORIE MONDIALE DE DIVIDENDES AGF		
CATÉGORIE MONDIALE DE RENDEMENT AGF		
CATÉGORIE MONDIALE ÉQUILBRÉE INVESTISSEMENT DURABLE AGF		
CATÉGORIE OBLIGATIONS À RENDEMENT GLOBAL AGF		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CONSERVATEUR AGF		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CROISSANCE AGF		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS ÉQUILIBRÉ AGF		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS MONDIAL AGF		
CATÉGORIE REVENU À COURT TERME AGF		
CATÉGORIE REVENU DE DIVIDENDES NORD-AMÉRICAINS AGF		
CATÉGORIE REVENU FIXE PLUS AGF		
CATÉGORIE SECTEURS AMÉRICAINS AGF		
FONDS À TAUX VARIABLE REVENU AGF		
FONDS CANADIEN DE PETITES CAPITALISATIONS AGF		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES CROISSANCE DURABLE AGF		
FONDS D'ACTIFS RÉELS MONDIAUX AGF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES AGF		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES AGF		
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN AGF		
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN AGF		
FONDS DE REVENU D' ACTIONS AGF		
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES CANADIENS AGF		
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES NORD-AMÉRICAINS AGF		
FONDS DE REVENU FIXE PLUS AGF		
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE MONDIAL AGF		
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS AGF		
FONDS D' OBLIGATIONS À RENDEMENT GLOBAL AGF		
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS MONDIALES AGF		
FONDS D' OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS AGF		
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES AGF		
FONDS É.-U. PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION AGF		
FONDS ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MONDIAL AGF		
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES AGF		
FONDS MONDIAL DE RENDEMENT AGF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENT DURABLE AGF		
FONDS SÉLECT MONDIAL AGF		
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CONSERVATEUR AGF		
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS CROISSANCE AGF		
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS ÉQUILIBRÉ AGF		
PORTEFEUILLE ÉLÉMENTS MONDIAL AGF		
CATÉGORIE FIDELITY EUROPE	30 juillet 2024	Ontario
FNB FIDELITY AVANTAGE ETHER	30 juillet 2024	Ontario
FONDS FIDELITY EUROPE	30 juillet 2024	Ontario
FONDS FIDELITY FNB AVANTAGE ETHER		
FNB GLOBAL X ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES	24 juillet 2024	Ontario
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE BLUEWATER	24 juillet 2024	Ontario
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAINNE MACKENZIE BLUEWATER		
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE MACKENZIE BLUEWATER		
FONDS EQUILIBRE CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE BLUEWATER		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TWELVE FINANCIAL TECHNOLOGIES INC.	2022-11-07	2 050 000 \$
9303-4338 QUÉBEC INC.	2024-07-22	136 970 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2024-07-22	6 879 \$
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2024-07-24	119 590 \$
AON GLOBAL PRIVATE INFRASTRUCTURE FUND	2024-07-16	27 000 100 \$
APOLLO DEBT SOLUTIONS BDC	2024-07-01	547 480 \$
ASP (FEEDER) LEADERS FUND II LP	2024-07-26	13 830 000 \$
BANQUE DE MONTRÉAL	2024-07-16 au 2024-07-17	1 120 837 050 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2024-07-16	8 729 600 \$
BOWMAN CONSULTING GROUP LTD.	2024-04-01	2 127 040 \$
CITIGROUP INC.	2024-04-29	994 000 000 \$
CORPORATION CHARBONE HYDROGÈNE (AUPARAVANT CAPITAL ORLETTO II INC.)	2023-12-06 au 2023-12-15	256 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CORPORATION CHARBONE HYDROGÈNE (AUPARAVANT CAPITAL ORLETTO II INC.)	2023-12-27	139 900 \$
CORPORATION CHARBONE HYDROGÈNE (AUPARAVANT CAPITAL ORLETTO II INC.)	2024-06-13	138 066 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2024-04-22	590 736 756 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2022-08-31	468 999 206 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2023-08-28	287 144 085 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2023-12-04	334 300 058 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2023-10-04	579 564 930 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2023-09-12	238 085 384 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2024-07-15	370 583 528 \$
DIAMENTIS INC.	2024-07-23	75 000 \$
DIAMOND ESTATES WINES & SPIRITS INC.	2024-07-17	2 293 213 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2022-12-06 au 2022-12-13	945 035 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-04-08	11 883 510 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-07-08	12 230 423 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-01-04 au 2023-01-14	1 206 189 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-08-28	1 130 615 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-05-21	3 703 782 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-08-08	5 796 070 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-07-04	1 770 933 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-02-02	6 219 413 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-06-19	1 136 244 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-11-07	7 331 731 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2022-11-21 au 2022-11-28	1 061 784 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-03-04	8 442 057 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-05-15	475 875 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-06-10	9 734 656 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-05-06	7 413 165 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-01-08	3 428 507 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-03-18	4 511 299 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-04-17 au 2023-04-24	1 015 943 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-05-01 au 2023-05-11	1 1 064 641 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-03-20 au 2023-03-27	2 166 476 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-02-20	12 539 373 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-04-03 au 2023-04-10	1 937 750 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-09-05	2 488 304 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-08-21 au 2023-08-28	5 856 382 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-02-05	7 391 782 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-12-04	2 798 845 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-01-09 au 2023-01-19	853 280 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-11-20	5 171 318 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-03-06 au 2023-03-13	1 952 927 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-09-18	4 918 671 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2024-04-22	4 355 335 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-01-24 au 2023-01-30	1 177 852 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2022-12-19	3 180 716 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-06-02	270 450 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2023-07-17 au 2023-07-26	6 957 055 \$
EXPLORATION GOLDFLARE INC.	2024-07-19	182 000 \$
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2023-04-25	70 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2022-10-28	12 000 \$
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2022-07-08	299 500 \$
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2022-08-26	104 500 \$
LES PRODUCTIONS TV BWS INC.	2022-12-19	9 000 \$
METALLIC MINERALS CORP.	2022-06-08	4 032 000 \$
MORGAN STANLEY	2024-04-19	698 398 400 \$
MORGAN STANLEY	2024-07-19	341 815 000 \$
NEXTECH3D.AI CORPORATION	2023-11-24	435 807 \$
OBERON FTB 2024-QC LP	2024-07-19	420 000 \$
PERSEVERANCE METALS INC.	2024-07-18 au 2024-07-25	1 362 395 \$
PIER 4 REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-06-28	1 029 699 \$
PIER 4 REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-06-14	1 149 241 \$
PINNACLE LIFESTYLES FUND III INCORPORATED	2024-04-16	115 838 \$
PINNACLE LIFESTYLES FUND III INCORPORATED	2023-06-23 au 2023-07-02	237 973 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Q PRECIOUS & BATTERY METALS CORP.	2024-07-16	116 250 \$
QWEST PRODUCTIVITY MEDIA INCOME TRUST	2024-07-22	442 250 \$
RAKOVINA THERAPEUTICS INC. (FORMERLY, VINCERO CAPITAL CORP.)	2024-07-16 au 2024-07-19	525 000 \$
RESSOURCES CERRO DE PASCO INC. (ANCIENNEMENT LES PROPRIÉTÉS GENIUS LTÉE)	2024-07-05	3 298 000 \$
SAUDI ARABIAN OIL COMPANY	2024-07-17	24 674 951 \$
SCANDIUM CANADA LTÉE	2024-07-25	473 000 \$
SILVER STORM MINING LTD.	2024-04-02 au 2024-04-11	6 100 000 \$
SKYLINE APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-07-17 au 2024-07-19	1 842 667 \$
TARGA EXPLORATION CORP.	2024-05-01	670 000 \$
TELECOM ARGENTINA S.A.	2024-07-18	203 610 \$
TEN99 BROADVIEW TRUST	2024-07-19	740 695 \$
THE DAILY KALE MARKET INC.	2024-07-18	250 000 \$
TREATSANDTREATS INC.	2024-07-18 au 2024-07-21	6 002 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-07-15 au 2024-07-19	629 469 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US	2024-07-15 au 2024-07-19	672 947 \$
TWFG, INC.	2024-07-19	7 724 183 \$
VERITAS CAPITAL CREDIT OPPORTUNITIES OFFSHORE FUND III (LEVERED), L.P.	2024-03-01	203 460 000 \$
VISCOUNT MINING CORP.	2024-07-18	5 552 300 \$
VINCI S.A.	2024-01-01 au 2024-06-30	4 498 496 \$ \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Spin Master Corp. (l'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 avril 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du *Règlement 41-101* d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base définitif que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 12 avril 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 11 avril 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1026679

Summa Silver Corp. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 juin 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 5 juillet 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 4 juillet 2024.

Patrick Théorêt

Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1042575

Gold Royalty Corp. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 juillet 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 12 juillet 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 11 juillet 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1044451

Guanajuato Silver Company Ltd. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 juillet 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 24 juillet 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti en Alberta et Colombie-Britannique;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;

5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 23 juillet 2024.

Benoit Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision : 2024-FS-1045664

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.